

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 1^{er} décembre 2014 à 20 h 02.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS: Pierre Saillant, promaire

Lauréat Jean Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean

Colette Beaulieu

ÉTAIT ABSENTE

MME LA CONSEILLÈRE: Kathleen Saint-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

- 1. Ouverture
- 2. Ordre du jour
- 3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014
- 4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation de paiement du Brunch de Noël de la municipalité
 - 4.3 Contribution pour le chemin de Saint-Rémi
 - 4.4 Demandes d'appui financier
- 5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Autorisation de signature d'une entente de services de consultations téléphoniques juridiques à forfait avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells
 - 5.2 Demande de subvention dans le cadre du programme AIRRL
 - 5.3 Renouvellement d'adhésion à divers organismes
 - 5.4 Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport 3882

- adapté et collectif auprès de Trans-Apte
- 5.5 Adoption des prévisions budgétaires 2015 de l'Office d'habitation (OMH)
- 5.6 Adoption de la proposition d'assurance collective de Desjardins sécurité financière
- 5.7 Contrat de conciergerie pour l'édifice municipal
- 5.8 Demande de dérogation mineure
- 5.9 Acceptation de soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada Inc.
- 5.10 Demande d'autorisation du Club Hiboux pour circuler sur une partie de la route Zacharie Ouellet
- 6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Motion de remerciements à madame France Lévesque pour avoir réalisé la décoration de la lanterne pour le concours « Noël au cœur du Kamouraska »
- 7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement 255-2014 établissant les tarifs des services municipaux et abrogeant le règlement 240-2012
 - 7.2 Adoption du règlement 257-2014 relatif à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 223-2010
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 8.2 Dépôt du registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

196-2014

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

197-2014

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soumit aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

198-2014

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014 soumit aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté avec la correction suivante : Kathleen Saint-Jean était absente lors de cette séance.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

199-2014

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal, formant quorum, approuvent les dépenses suivantes et autorisent la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, totalisant une somme de 41 503,91 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 novembre 2014, pour un total de 56 343,24 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de paiement du Brunch de Noël de la municipalité

CONSIDÉRANT le brunch de Noël qui aura lieu le dimanche 7 décembre prochain;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

200-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement du Brunch de Noël au montant de 808,36 \$ taxes et pourboire inclus au Club de golf de Saint-Pacôme et un montant de 86,23 \$ pour la location de la salle à la Corporation de la salle communautaire de Saint-Pacôme.

4.3 Contribution pour le chemin de Saint-Rémi

CONSIDÉRANT la résolution numéro 068-2014 prise le 7 avril dernier qui appuyait et confirmait l'intérêt de la municipalité dans le projet de mise en place du Chemin de St-Rémi;

CONSIDÉRANT les retombées économiques potentielles de ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

201-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal alloue un montant de 1 000 \$ avant taxes payable en 2015 pour la mise en place du Chemin de St-Rémi.

4.4 Demandes d'appui financier

- École Chanoine-Beaudet Gala des mérites 2014-2015
- Raynald Légaré Rencontre sur le parvis, 11^e personnage
- Feuillet paroissial Kamouraska-Ouest
- Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière
- Centre d'art de Kamouraska

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

202-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- 25 \$ à l'école Chanoine-Beaudet pour le Gala des mérites 2014-2015;
- **200** \$ au Feuillet paroissial Kamouraska-Ouest pour le financement d'une annonce pour l'année 2015;
- **Gratuité** de la salle communautaire au Centre d'art du Kamouraska pour son programme d'activités « Moi à l'œuvre Expérience vivante en création » pour les enfants de 2 à 5 ans.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Autoriser l'entente de services de consultations téléphoniques juridiques à forfait avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Cain Lamarre Casgrain Wells datée du 29 octobre dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

203-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Cain Lamarre Casgrain Wells pour un montant de 500 \$ avant taxes pour des services de consultations téléphoniques juridiques à forfait pour l'année 2015.

5.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

204-2013

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Mont-Carmel autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme que les travaux ont été réalisés selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

5.3 Renouvellement d'adhésion à divers organismes

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel des cotisations, des ententes et des contrats d'entretien auprès de différents partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

205-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le renouvellement et le paiement des montants avant taxes aux partenaires suivants :

- CRSBP Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, 5 377 \$
- Québec Municipal Service d'information internet, 280 \$

5.4 Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif auprès de Trans-Apte

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le ministère des Transports, les usagers et la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

206-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Trans-Apte Inc. de 3 758 \$ pour l'année financière 2015.

5.5 Approbation des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2015 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalisant un déficit d'opération prévu de 64 409 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes inverties dans les travaux de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité envers l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel (OMH) de rembourser 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le budget peut être révisé et modifié en cours d'année.

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

207-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2015 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) et s'engage à rembourser 10 % du déficit budgétaire de 6 441 \$, jusqu'à concurrence de 7 000 \$, sans autorisation supplémentaire advenant un budget révisé.

5.6 Adoption de la proposition d'assurance collective de Desjardins sécurité financière

CONSIDÉRANT l'entente signée pour les assurances collectives des employés municipaux avec Desjardins Sécurité Financière en 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était signée jusqu'au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la hausse des coûts de 13,8 % de l'assurance collective;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

208-2014

Et résolu unanimement :

QUE madame France Boucher, directrice générale, soit autorisée à faire une nouvelle demande de soumission en cours d'année pour réduire les coûts en assurances;

QUE le conseil municipal reconduise l'entente pour l'assurance collective des employés municipaux avec Desjardins sécurité financière jusqu'à l'acceptation par le conseil d'une nouvelle entente plus abordable.

5.7 Autoriser la signature du contrat de conciergerie pour l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un service de conciergerie hebdomadairement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est fait pour une période d'un an et renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est payé en 12 versements égaux payables chaque mardi suivant la séance du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

209-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de conciergerie avec madame Renelle Lavoie, valide pour une période d'un (1) an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

5.8 Demande de dérogation mineure du 151, rue des Merisiers

La demande vise à obtenir l'autorisation de construire un garage à une distance de 2,7 m (9 pieds) des lignes arrière et latérale plutôt que les 10 m (32,1 pieds) exigés au règlement de zonage 116-90, pour ces deux limites de propriété.

Après délibération et

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit des marges minimales de recul arrière et latérales de 10 m;

CONSIDÉRANT QUE la topographie et les contraintes anthropiques du terrain ne permettent pas la construction d'un garage selon les marges de recul actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le terrain boisé à l'arrière appartient au ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du voisin situé au 153, rue des Merisiers, confirmant qu'il n'a aucune objection au projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

210-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, soit d'accepter la dérogation mineure demandée par les propriétaires du 151, rue des Merisiers, visant à construire un garage à moins de 10 m des lignes arrière et latérale.

5.9 Acceptation de soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada Inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la firme Aquatech se termine au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous devons désormais faire l'achat de nos produits chimiques pour l'usine de filtration en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Kemira est la seule compagnie qui fournit le produit Pass-10 nécessaire à l'usine d'eau potable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

211-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Inc. pour un montant de 0,65 \$/kg avant taxes pour une quantité annuelle de 15 000 kg.

5.10 Demande d'autorisation du Club Hiboux pour circuler sur une partie de la route Zacharie Ouellet

CONSIDÉRANT QUE Saint-Gabriel-Lalemant entretient la route Zacharie Ouellet en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette route est sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE cette route permet aux motoneigistes de rejoindre le tronçon Monk qui passe dans la municipalité de Mont-Carmel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

212-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la circulation en motoneige pour la saison 2014-2015 sur une distance de 3 km sur la partie de la route Zacharie Ouellet qui se trouve sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

6.1 Motion de remerciements à madame France Lévesque pour avoir réalisé la décoration de la lanterne pour le concours « Noël au cœur du Kamouraska » de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement 255-2014 établissant les tarifs des services municipaux et abrogeant le règlement 240-2012

CONSIDÉRANT que le conseil désire maintenir l'accessibilité aux installations de la municipalité;

CONDISÉRANT que la municipalité soutient les organismes bénévoles et considère importante la vie associative de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 novembre 2014 par monsieur le conseiller Pierre Saillant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

213-2014

Et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 255-2014 et abroge le règlement numéro 240-2012.

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi. Les membres du conseil ayant reçu le projet de règlement dans les délais requis, il y a exemption de lecture.

7.2 Adoption du règlement 257-2014 relatif à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 223-2010

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT l'entente existant depuis 2009 entre la MRC de Kamouraska et les municipalités du Kamouraska, dont la municipalité de Mont-Carmel, par laquelle les municipalités délèguent à la MRC leur compétence relative à la prise en charge de l'élimination des déchets provenant de leur territoire respectif et à

la négociation d'une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour leur disposition au lieu d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 223-2010 relatif à la gestion des matières résiduelles en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Mont-Carmel et des municipalités de Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri et de la Ville de Saint-Pascal de mettre en place, sur leur territoire respectif, une collecte des matières organiques à compter du 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 178 de la MRC de Kamouraksa relatif à la déclaration de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques et déterminant la part de chacune des municipalités au projet d'usine de biométhanisation de la SEMER;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité de Mont-Carmel et les municipalités de Kamouraska, Saint-Germain, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et la Ville de Saint-Pascal portant sur la mise en commun d'un service regroupé de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques pour les années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la règlementation en vigueur afin de tenir compte des changements relatifs à la mise en place d'une collecte de matières organiques sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

214-2014

Et résolu unanimement que le règlement numéro 257-2014 soit adopté et qu'il décrète l'abrogation du règlement 223-2010.

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi. Les membres du conseil ayant reçu le projet de règlement dans les délais requis, il y a exemption de lecture.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **8.1** Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.
- **8.2** Dépôt du registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus.

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public, à la demande du président d'assemblée. La pose d'un lampadaire de rue dans le secteur de la Bretagne est demandée. Le conseil a convenu de ne pas acquiescer à la demande puisqu'il y a déjà plusieurs lampadaires dans le secteur et, de plus, l'endroit concerné n'est pas un coin de rue.

10. NOUVELLES AFFAIRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 8 h 24 à 8 h 26.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

215-2014

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 8 h 26.

Monsieur Denis Lévesque Madame France Boucher
Maire Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.